

Les formalités d'urbanisme

pour les particuliers : que faut-il faire ?

DATE DE MISE À JOUR : AVRIL 2017 **Fiche 1.1**

J'envisage de réaliser des travaux de ravalement ou de peinture de façade de ma maison

Quelles sont les formalités ?

1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : PARTHENAY Prénom : Xavier

Date et lieu de naissance
Date : 01/07/2015 Commune : PARTHENAY
Département : 079 Pays : FRANCE

Vous êtes une personne morale
Dénomination : Raison sociale :
N° SIRET : Type de société (SA, SCL...):
Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom : Prénom :

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 7 Voie : rue Béranger
Lieu-dit : Localité : PARTHENAY
Code postal : 79200 BP : Cedex :
Téléphone : 05149949113 indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

P. 1/7

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : A K Numéro : 0104
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 220
Préfixe : Section : A K Numéro : 0105
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 427

P. 2/7

3 - Le terrain

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 3)
Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Adresse du terrain
Numéro : 7-13 Voie : Rue Béranger
Lieu-dit : Localité : PARTHENAY
Code postal : 79200 BP : Cedex :
Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case
Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4 - Le projet

4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction
Type d'annexe créée : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
Autre (précisez) :
 Travaux sur une construction existante
 Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
Autre (précisez) : Ravalement de façade
 Clôture
Courte description de votre projet (facultatif) :
Enduit ton pierre
Peinture des encadrements et des passements de toit en blanc cassé.
Votre projet concerne : votre résidence principale votre résidence secondaire

4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)
Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :
• la surface de plancher existante :
• la surface de plancher créée : 0
• la surface de plancher supprimée : 0

P. 3/7

Dépôt de la demande

Avant la réalisation des travaux, je dois déposer à la **Mairie** de la commune concernée par le projet un dossier de demande de **Déclaration préalable de travaux (DP)** en trois exemplaires, complets et constitués des pièces suivantes :

- **CERFA** n°13703 renseigné, daté et signé (disponible sur le site : www.service-public.fr)

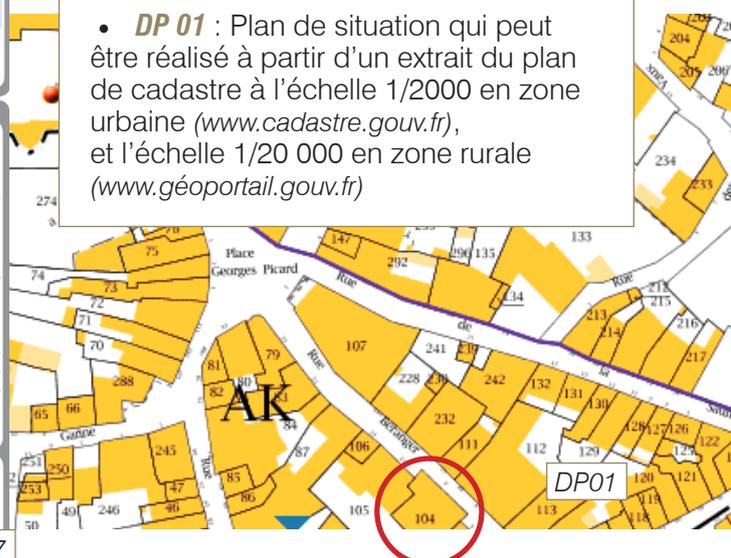
- **Déclaration** des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable : renseignée, datées et signée

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction
Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 0 m²
Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0 m²

P. 6/7

- **DP 01** : Plan de situation qui peut être réalisé à partir d'un extrait du plan de cadastre à l'échelle 1/2000 en zone urbaine (www.cadastre.gouv.fr), et l'échelle 1/20 000 en zone rurale (www.géoportail.gouv.fr)



Les formalités d'urbanisme

J'envisage de réaliser des travaux de ravalement ou peinture de façade de ma maison



- **DP 07** : Photographies de l'environnement proche pour connaître l'aspect actuel du bâtiment (toutes les façades concernées), *en couleurs*

- **DP 08** : Une photographie minimum de l'environnement lointain, depuis la voie publique faisant apparaître la construction concernée et les constructions avoisinantes (ou le paysage en zone rurale), *en couleurs*

- **DP 11** : Une notice supplémentaire lorsque le projet se situe dans un périmètre protégé au titre des Monuments historiques, faisant apparaître :

- Les matériaux utilisés : type, couleur, aspect, finition (*peinture minérale, enduit à la chaux, aspect brillant ou non...*)

- Leurs modalités de mise en œuvre et d'exécution (*lavage, produit hydrofuge, nombre de passes, finition des modénatures...*)

Précision : Il est possible de fournir cette notice pour tout projet, en dehors du périmètre Monuments historiques.

Instruction du dossier

Le délai de droit commun pour l'instruction d'une déclaration préalable de travaux est de **1 mois**, il peut être majoré de **1 mois supplémentaire** lorsque le projet se situe aux abords d'un Monument historique ou en Site patrimonial remarquable.

Dépôt du dossier



Instruction



Décision



1 mois (+ 1 mois si le projet se situe aux abords d'un Monument historique ou en Site patrimonial remarquable)

Décision

Un courrier de la Mairie ou un arrêté administratif vous sera adressé pour vous informer des suites données à votre dossier.

Liens utiles :

www.service-public.fr

www.cadastre.gouv.fr

www.géoportail.gouv.fr

www.cc-parthenay-gatine.fr